

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS

Séance du 30 mars 2026

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 15

Date de la convocation
Le 26 mars 2026

Date d'affichage
Le 1^{er} avril 2026

Le 30 mars 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : Ms - Mmes : Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - Michel MARTIN - Céline GIRE - Christian SABY - Marie-France RAUST - Patrice BOIT - Karine BÉAL SUC - Séverine BOUQUET - Vincent ROCHE - Carine CHACORNAC - Barbara DA SILVA - Kévin PÉLISSE - Johan BRÉDOIRE - Christophe AUBRY.

Représenté : /

Absents : /

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Céline GIRE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet de la délibération

**Approbation
du Procès-Verbal
du 09/03/2026**

Monsieur Alain ROBERT, Maire, demande aux membres du Conseil présents, s'ils ont bien lu le Procès-Verbal de la séance du 09/03/2026 qui leur a été transmis par mail avec la convocation de ce conseil.

Il demande si ce procès-verbal appelle des observations et le met aux voix par vote à main levée.

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal soit du 09/03/2026.

VOTE		
Nombre de votants	15	
Nombre de suffrages exprimés	15	
POUR	13	
CONTRE	1	Christophe AUBRY
ABSTENTION	1	Marie-France RAUST

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 1^{er} avril 2026
Et publication ou notification
Du 1^{er} avril 2026

Le Maire,
Alain ROBERT.



La secrétaire,
Céline GIRE.

AR Prefecture

043-214300188-20260330-14_2026-DE
Reçu le 01/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS

Séance du 30 mars 2026

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 15

Date de la convocation
Le 26 mars 2026

Date d'affichage
Le 1^{er} avril 2026

Le 30 mars 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : Ms - Mmes : Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - Michel MARTIN - Céline GIRE - Christian SABY - Marie-France RAUST - Patrice BOIT - Karine BÉAL SUC - Séverine BOUQUET - Vincent ROCHE - Carine CHACORNAC - Barbara DA SILVA - Kévin PÉLISSE - Johan BRÉDOIRE - Christophe AUBRY.

Représenté : /

Absents : /

Secrétaire : Céline GIRE

Objet de la délibération

**Approbation
du Procès-Verbal
du 20/03/2026**

Monsieur Alain ROBERT, Maire, demande aux membres du Conseil présents, s'ils ont bien lu le Procès-Verbal de la séance du 20/03/2026 qui leur a été transmis par mail avec la convocation de ce conseil.

Il demande si ce procès-verbal appelle des observations et le met aux voix par vote à main levée.

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la séance précédente du conseil municipal soit du 20/03/2026.

VOTE		
Nombre de votants	15	
Nombre de suffrages exprimés	15	
POUR	15	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 1^{er} avril 2026
Et publication ou notification

Du 1^{er} avril 2026 **Préfecture**

043-214300188-20260330-15_2026-DE
Reçu le 01/04/2026

Le Maire,
Alain ROBERT.



La secrétaire,
Céline GIRE.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 30 mars 2026

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 15

Date de la convocation
Le 26 mars 2026

Date d'affichage
Le 1^{er} avril 2026

Le 30 mars 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : Ms - Mmes : Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - Michel MARTIN - Céline GIRE - Christian SABY - Marie-France RAUST - Patrice BOIT - Karine BÉAL SUC - Séverine BOUQUET - Vincent ROCHE - Carine CHACORNAC - Barbara DA SILVA - Kévin PÉLISSE - Johan BRÉDOIRE - Christophe AUBRY.

Représenté : /

Absents : /

Secrétaire de séance : Céline GIRE

En application des articles L2123-20 à L2123-24-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il peut être attribué des indemnités de fonction au Maire et aux adjoints.

Les indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire et Adjoints au maire sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (actuellement : IB 1027).

L'assemblée délibérante est tenue de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi, dans les trois mois suivant l'installation du conseil municipal.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du maire et des adjoints et l'invite à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints, comme suit :

- ↳ Maire : 45 % de l'Indice Brut 1027
- ↳ 1^{er} Adjoint : 15 % de l'Indice Brut 1027
- ↳ 2^{ème} Adjoint : 15 % de l'Indice Brut 1027
- ↳ 3^{ème} Adjoint : 15 % de l'Indice Brut 1027
- ↳ 4^{ème} Adjoint : 15 % de l'Indice Brut 1027

Objet de la délibération

**Indemnités de fonction
des élus municipaux**

VOTE		
Nombre de votants	15	
Nombre de suffrages exprimés	15	
POUR	15	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 1^{er} avril 2026
Et publication ou notification
Du 1^{er} avril 2026

Le Maire,
Alain ROBERT.



La secrétaire,
Céline GIRE.

AR Prefecture

043-214300188-20260330-16_2026-DE
Reçu le 01/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 30 mars 2026

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 15

Date de la convocation
Le 26 mars 2026

Date d'affichage
Le 1^{er} avril 2026

Le 30 mars 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : Ms - Mmes : Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - Michel MARTIN - Céline GIRE - Christian SABY - Marie-France RAUST - Patrice BOIT - Karine BÉAL SUC - Séverine BOUQUET - Vincent ROCHE - Carine CHACORNAC - Barbara DA SILVA - Kévin PÉLISSE - Johan BRÉDOIRE - Christophe AUBRY.

Représenté : /

Absents : /

Secrétaire : Céline GIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil que les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales donnent au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette assemblée.

Il précise que lorsqu'il prend une décision basée sur une compétence qui lui a été déléguée, il se doit d'en rendre compte lors de la réunion du prochain conseil municipal.

Objet de la délibération

**Délégation du Conseil
Municipal au Maire**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité et pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire les délégations suivantes :

- De procéder dans les limites fixées par le Conseil Municipal : 100 000€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements et de passer les actes nécessaires ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, pour tous les marchés inférieurs à 214 000€ H.T. et leurs avenants n'entraînant pas une augmentation de plus de 5% lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 1^{er} avril 2026
Et publication ou notification
Du 1^{er} avril 2026

AR Prefecture

043-214300188-20260330-17_2026-DE
Reçu le 01/04/2026

- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1.000€.

Monsieur le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

VOTE		
Nombre de votants	15	
Nombre de suffrages exprimés	15	
POUR	14	
CONTRE	0	
ABSTENTION	1	Christophe AUBRY

Le Maire,
Alain ROBERT.



La secrétaire,
Céline GIRE.

AR Prefecture

043-214300188-20260330-17_2026-DE
Reçu le 01/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS

Nombre de membres :

Séance du 30 mars 2026

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 15

Le 30 mars 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : Ms - Mmes : Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - Michel MARTIN - Céline GIRE - Christian SABY - Marie-France RAUST - Patrice BOIT - Karine BÉAL SUC - Séverine BOUQUET - Vincent ROCHE - Carine CHACORNAC - Barbara DA SILVA - Kévin PÉLISSE - Johan BRÉDOIRE - Christophe AUBRY.

Date de la convocation
Le 26 mars 2026

Représenté : /

Date d'affichage
Le 1^{er} avril 2026

Absents : /

Secrétaire : Céline GIRE

Monsieur le Maire rappelle que la composition de la Commission d'Appel d'Offres, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale (article L. 2121-22 du CGCT).

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat, le Conseil Municipal procède à la désignation de membres de la CAO, sur proposition des Conseillers Municipaux, par application des principes de représentation au plus fort reste. Le Maire est président de droit et peut se faire représenter par un élu non membre de la CAO.

Objet de la délibération

**Commission d'Appel
d'Offres (CAO) :
désignation des membres**

En cas d'Appel d'Offres (procédure formalisée de passation des marchés), pour les marchés de travaux ou de fournitures ou de services au-dessus des seuils de procédure adaptée, la CAO est investie d'un pouvoir de décision pour :

- Eliminer les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables,
- Classer les offres et choisir l'offre la plus avantageuse,
- Eventuellement, déclarer sans suite ou infructueux l'appel d'offres.

Elle donne également un avis sur les avenants supérieurs à 5 %.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 1^{er} avril 2026
Et publication ou notification
Du 1^{er} avril 2026

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal :

- De créer la Commission d'Appel d'Offres, composée de par la Loi par 3 membres titulaires et 3 membres suppléants,
- De procéder à l'élection et d'approuver la désignation des membres de cette commission comme suit :

AR Prefecture

043-214300188-20260330-18_2026-DE
Reçu le 01/04/2026

Président : M. Alain ROBERT, Maire

Membres Titulaires :

- Christian SABY
- Vincent ROCHE
- Christophe AUBRY

Membres Suppléants :

- Michel MARTIN
- Patrice BOIT
- Carine CHACORNAC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ces désignations.

VOTE		
Nombre de votants	15	
Nombre de suffrages exprimés	15	
POUR	15	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
Alain ROBERT



La secrétaire,
Céline GIRE.

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Céline Gire.

AR Prefecture

043-214300188-20260330-18_2026-DE
Reçu le 01/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS

Séance du 30 mars 2026

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 15

Date de la convocation
Le 26 mars 2026

Date d'affichage
Le 1^{er} avril 2026

Le 30 mars 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : Ms - Mmes : Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - Michel MARTIN - Céline GIRE - Christian SABY - Marie-France RAUST - Patrice BOIT - Karine BÉAL SUC - Séverine BOUQUET - Vincent ROCHE - Carine CHACORNAC - Barbara DA SILVA - Kévin PÉLISSE - Johan BRÉDOIRE - Christophe AUBRY.

Représenté : /

Absents : /

Secrétaire de séance : Céline GIRE

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 20 Mars 2026,

Vu l'article L. 2121-22 du CGCT permettant au conseil municipal de constituer des commissions communales,

Le Maire propose au Conseil Municipal de constituer la **Commission des finances** et d'en désigner les membres :

Objet de la délibération

**Commission des finances :
désignation des membres**

Président : M. Alain ROBERT, Maire

Membres Titulaires :

- Michel MARTIN
- Céline GIRE
- Patrice BOIT
- Séverine BOUQUET
- Kévin PÉLISSE
- Johan BREDOIRE
- Christophe AUBRY

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ces désignations.

VOTE		
Nombre de votants	15	
Nombre de suffrages exprimés	15	
POUR	15	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 1^{er} avril 2026
Et publication ou notification
Du 1^{er} avril 2026

Le Maire,
Alain ROBERT.



La secrétaire,
Céline GIRE

AR Prefecture

043-214300188-20260330-19_2026-DE
Reçu le 01/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS

Séance du 30 mars 2026

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 15

Date de la convocation
Le 26 mars 2026

Date d'affichage
Le 1^{er} avril 2026

Le 30 mars 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : Ms - Mmes : Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - Michel MARTIN - Céline GIRE - Christian SABY - Marie-France RAUST - Patrice BOIT - Karine BÉAL SUC - Séverine BOUQUET - Vincent ROCHE - Carine CHACORNAC - Barbara DA SILVA - Kévin PÉLISSE - Johan BRÉDOIRE - Christophe AUBRY.

Représenté : /

Absents : /

Secrétaire de séance : Céline GIRE

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 20 Mars 2026,

Vu l'article L. 2121-22 du CGCT permettant au conseil municipal de constituer des commissions communales,

Le Maire propose au Conseil Municipal de constituer la **Commission Travaux/Urbanisme/Environnement** et d'en désigner les membres :

Objet de la délibération

**Commission
Travaux/Urbanisme/
Environnement :**
désignation des membres

Président : M. Alain ROBERT, Maire

Membres Titulaires :

- Michel MARTIN
- Roselyne BRIVES
- Christian SABY
- Patrice BOIT
- Karine BÉAL SUC
- Carine CHACORNAC
- Barbara DA SILVA
- Kévin PÉLISSE
- Christophe AUBRY

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ces désignations.

VOTE		
Nombre de votants	15	
Nombre de suffrages exprimés	15	
POUR	15	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 1^{er} avril 2026
Et publication ou notification
Du 1^{er} avril 2026

AR Prefecture

043-214300188-20260330-20_2026-DE
Reçu le 01/04/2026

Le Maire,
Alain ROBERT.



La secrétaire,
Céline GIRE.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 30 mars 2026

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 15

Date de la convocation
Le 26 mars 2026

Date d'affichage
Le 1^{er} avril 2026

Le 30 mars 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : Ms - Mmes : Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - Michel MARTIN - Céline GIRE - Christian SABY - Marie-France RAUST - Patrice BOIT - Karine BÉAL SUC - Séverine BOUQUET - Vincent ROCHE - Carine CHACORNAC - Barbara DA SILVA - Kévin PÉLISSE - Johan BRÉDOIRE - Christophe AUBRY.

Représenté : /

Absents : /

Secrétaire de séance : Céline GIRE

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 20 Mars 2026,

Vu l'article L. 2121-22 du CGCT permettant au conseil municipal de constituer des commissions communales,

Le Maire propose au Conseil Municipal de constituer la **Commission Communication/Tourisme** et d'en désigner les membres :

Objet de la délibération

**Commission
Communication/Tourisme :
désignation des membres**

Président : M. Alain ROBERT, Maire

Membres Titulaires :

- Céline GIRE
- Marie-France RAUST
- Séverine BOUQUET
- Carine CHACORNAC
- Barbara DA SILVA
- Johan BRÉDOIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ces désignations.

VOTE		
Nombre de votants	15	
Nombre de suffrages exprimés	15	
POUR	15	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 1^{er} avril 2026
Et publication ou notification
Du 1^{er} avril 2026

Le Maire,
Alain ROBERT.



La secrétaire,
Céline GIRE.

AR Prefecture

043-214300188-20260330-21_2026-DE
Reçu le 01/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 30 mars 2026

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 15

Date de la convocation
Le 26 mars 2026

Date d'affichage
Le 1^{er} avril 2026

Le 30 mars 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : Ms - Mmes : Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - Michel MARTIN - Céline GIRE - Christian SABY - Marie-France RAUST - Patrice BOIT - Karine BÉAL SUC - Séverine BOUQUET - Vincent ROCHE - Carine CHACORNAC - Barbara DA SILVA - Kévin PÉLISSE - Johan BRÉDOIRE - Christophe AUBRY.

Représenté : /

Absents : /

Secrétaire de séance : Céline GIRE

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 20 Mars 2026,

Vu l'article L. 2121-22 du CGCT permettant au conseil municipal de constituer des commissions communales,

Le Maire propose au Conseil Municipal de constituer la **Commission Affaires Scolaires/Culture/Associations/Affaires Sociales** et d'en désigner les membres :

Objet de la délibération

**Commission
Affaires Scolaires/Culture/
Associations/
Affaires Sociales :**
désignation des membres

Président : M. Alain ROBERT, Maire

Membres Titulaires :

- Roselyne BRIVES
- Céline GIRE
- Marie-France RAUST
- Patrice BOIT
- Karine BÉAL SUC
- Séverine BOUQUET
- Carine CHACORNAC
- Barbara DA SILVA
- Johan BRÉDOIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ces désignations.

VOTE		
Nombre de votants	15	
Nombre de suffrages exprimés	15	
POUR	15	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 1^{er} avril 2026

Et publication ou notification
Du 1^{er} avril 2026
AB Prefecture

043-214300188-20260330-22_2026-DE
Reçu le 01/04/2026

Le Maire,
Alain ROBERT.



La secrétaire,
Céline GIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS

Nombre de membres :

Séance du 30 mars 2026

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 15

Le 30 mars 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Date de la convocation
Le 26 mars 2026

Présents : Ms - Mmes : Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - Michel MARTIN - Céline GIRE - Christian SABY - Marie-France RAUST - Patrice BOIT - Karine BÉAL SUC - Séverine BOUQUET - Vincent ROCHE - Carine CHACORNAC - Barbara DA SILVA - Kévin PÉLISSE - Johan BRÉDOIRE - Christophe AUBRY.

Date d'affichage
Le 1^{er} avril 2026

Représenté : /

Absents : /

Secrétaire de séance : Céline GIRE

Objet de la délibération

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) : désignation des délégués

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le renouvellement des conseils municipaux entraîne également le renouvellement des membres du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Solignac-Sur-Loire qu'il convient de désigner parmi les membres des conseils municipaux des communes.

Chaque commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les délégués suivants pour représenter notre commune au SIVU :

Délégués Titulaires :

- Marie-France RAUST
- Carine CHACORNAC

Délégués Suppléants :

- Roselyne BRIVES
- Céline GIRE

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 1^{er} avril 2026
Et publication ou notification
Du 1^{er} avril 2026

VOTE		
Nombre de votants	15	
Nombre de suffrages exprimés	15	
POUR	15	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
Alain ROBERT.



La secrétaire,
Céline GIRE.

AR Prefecture

043-214300188-20260330-23_2026-DE
Reçu le 01/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Nombre de membres :

Séance du 30 mars 2026

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 15

Le 30 mars 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : Ms - Mmes : Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - Michel MARTIN - Céline GIRE - Christian SABY - Marie-France RAUST - Patrice BOIT - Karine BÉAL SUC - Séverine BOUQUET - Vincent ROCHE - Carine CHACORNAC - Barbara DA SILVA - Kévin PÉLISSE - Johan BRÉDOIRE - Christophe AUBRY.

Représenté : /

Absents : /

Secrétaire de séance : Céline GIRE

Date de la convocation
Le 26 mars 2026

Date d'affichage
Le 1^{er} avril 2026

La Commune adhère au CNAS et permet ainsi aux agents de bénéficier d'un certain nombre de prestations sociales dans divers domaines (secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réductions, ...).

Toutes les instances du CNAS siègent pour une durée de 6 ans à la suite du renouvellement des conseillers municipaux.

Objet de la délibération

**Comité National d'Action
Sociale (CNAS) :
désignation des délégués**

La convention d'adhésion prévoit la désignation de deux délégués : un élu et un agent afin de représenter ses collègues agents territoriaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- Madame Carine CHACORNAC déléguée au titre des élus,
- Madame Christelle GAGNE déléguée et correspondante au titre des agents,

pour représenter la Commune au sein des instances du C.N.A.S.

VOTE		
Nombre de votants	15	
Nombre de suffrages exprimés	15	
POUR	15	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 1^{er} avril 2026
Et publication ou notification
Du 1^{er} avril 2026

Le Maire,
Alain ROBERT.



La secrétaire,
Céline GIRE.

AR Prefecture

043-214300188-20260330-24_2026-DE
Reçu le 01/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 30 mars 2026

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 15

Date de la convocation
Le 26 mars 2026

Date d'affichage
Le 1^{er} avril 2026

Le 30 mars 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : Ms - Mmes : Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - Michel MARTIN - Céline GIRE - Christian SABY - Marie-France RAUST - Patrice BOIT - Karine BÉAL SUC - Séverine BOUQUET - Vincent ROCHE - Carine CHACORNAC - Barbara DA SILVA - Kévin PÉLISSE - Johan BRÉDOIRE - Christophe AUBRY.

Représenté : /

Absents : /

Secrétaire de séance : Céline GIRE

Monsieur le Maire rappelle que le renouvellement du Conseil Municipal issu des élections municipales de 2026 entraîne, comme à l'accoutumée, un renouvellement général des instances délibérantes des Établissements Publics de Coopération Intercommunale et des Syndicats Intercommunaux ou Mixtes auxquels la commune est adhérente.

Objet de la délibération

**Secteur Intercommunal
d'Énergie :
Désignation des délégués**

Le Syndicat Départemental d'Énergies qui regroupe les 257 communes de la Haute-Loire et dont la commune est donc membre, est composé de 18 Secteurs Intercommunaux d'Énergie (S.I.E.), qui ont à la fois le rôle de représentation des communes et qui permettent des réunions de travail au niveau local.

A cet égard, les statuts du Syndicat prévoient que chaque commune désigne deux délégué(e)s pour siéger au Secteur Intercommunal d'Énergie auquel elle appartient. Chaque Secteur constituera ainsi un collège électoral et désignera, en son sein, les délégués au Comité du Syndicat Départemental, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par tranche de 3 communes regroupées dans le Secteur concerné.

La commune de BAINS appartient au Secteur Intercommunal d'Énergie « du Puy-en-Velay Sud-Ouest » au sein duquel elle est donc représentée par deux délégués.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 1^{er} avril 2026
Et publication ou notification
Du 1^{er} avril 2026

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal désignent pour siéger au sein du Secteur Intercommunal d'Énergie « du Puy-en-Velay Sud-Ouest » :

AR Prefecture

043-214300188-20260330-25_2026-DE
Reçu le 01/04/2026

- M. Michel MARTIN ; 263 rue des Croix - Jalès - 43370 BAINS ;
07.85.17.59.40 ; martin.michel0643@orange.fr

- M. Christian SABY - 129 rue des Camélias - 43370 BAINS ;
06.83.96.21.39 ; christian43@gmail.com

VOTE		
Nombre de votants	15	
Nombre de suffrages exprimés	15	
POUR	15	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
Alain ROBERT.



La secrétaire,
Céline GIRE.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Céline GIRE', written over a horizontal line.

AR Prefecture

043-214300188-20260330-25_2026-DE
Reçu le 01/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Nombre de membres :

Séance du 30 mars 2026

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 15

Le 30 mars 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : Ms - Mmes : Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - Michel MARTIN - Céline GIRE - Christian SABY - Marie-France RAUST - Patrice BOIT - Karine BÉAL SUC - Séverine BOUQUET - Vincent ROCHE - Carine CHACORNAC - Barbara DA SILVA - Kévin PÉLISSE - Johan BRÉDOIRE - Christophe AUBRY.

Représenté : /

Absents : /

Secrétaire de séance : Céline GIRE

Date de la convocation
Le 26 mars 2026

Date d'affichage
Le 1^{er} avril 2026

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

Les correspondants défenses remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Objet de la délibération

**Ministère de la défense :
désignation du
correspondant**

Le correspondant défense a vocation à développer le lien « armée-nation » et à promouvoir l'esprit de défense en :

- Menant des actions de proximité efficaces ;
- Sensibilisant les concitoyens aux questions de défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Vincent ROCHE « correspondant défense ».

VOTE		
Nombre de votants	15	
Nombre de suffrages exprimés	15	
POUR	15	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 1^{er} avril 2026
Et publication ou notification
Du 1^{er} avril 2026

Le Maire,
Alain ROBERT.



La secrétaire,
Céline GIRE

AR Prefecture

043-214300188-20260330-26_2026-DE
Reçu le 01/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 30 mars 2026

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 15

Date de la convocation
Le 26 mars 2026

Date d'affichage
Le 1^{er} avril 2026

Le 30 mars 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : Ms - Mmes : Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - Michel MARTIN - Céline GIRE - Christian SABY - Marie-France RAUST - Patrice BOIT - Karine BÉAL SUC - Séverine BOUQUET - Vincent ROCHE - Carine CHACORNAC - Barbara DA SILVA - Kévin PÉLISSE - Johan BRÉDOIRE - Christophe AUBRY.

Représenté : /

Absents : /

Secrétaire de séance : Céline GIRE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage public cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage public.

Objet de la délibération

**Travaux d'Éclairage Public :
Remplacement EP AG-1-98
Au Bourg**

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 1.780,68 € H.T.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 % soit :

$$1.780,68 \times 55 \% = 979,37 \text{ Euros}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1°) d'approuver l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire,

2°) de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente,

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 1^{er} avril 2026
Et publication ou notification
Du 1^{er} avril 2026

AR Prefecture

043-214300188-20260330-27_2026-DE Reçu le 01/04/2026

3°) de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 979,37 Euros et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la Caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay, comptable public du Syndicat. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,

4°) d'inscrire à cet effet la somme de 979,37 Euros au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

VOTE		
Nombre de votants	15	
Nombre de suffrages exprimés	15	
POUR	15	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
Alain ROBERT.



La secrétaire,
Céline GIRE.

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Céline Gire mentioned in the text above.

AR Prefecture

043-214300188-20260330-27_2026-DE
Reçu le 01/04/2026